|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONVENTION SUR LA****DIVERSITÉ BIOLOGIQUE** |  | CBD/SBI/3/CRP.325 mai 2021FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L’APPLICATION

Troisième réunion

En ligne, 16 mai -13 juin 2021

Point 7 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

CommunicationS

Projet de recommandation remis par le Président

*L'Organe subsidiaire chargé de l'application,*

*Accueillant avec satisfaction* les travaux de la Secrétaire exécutive en appui au cadre de la Stratégie de communication mondiale[[2]](#footnote-3), présenté dans la note de la Secrétaire exécutive[[3]](#footnote-4),

*Recommande* que la Conférence des Parties, à sa quinzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit :

*La Conférence des Parties,*

1. *Décide* de renouveler le mandat du Comité consultatif informel sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public jusqu'à 2030 et d'en étendre l'affiliation aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux participants de la « flottille des communications »[[4]](#footnote-5) ;

2. *Décide également* que le Comité consultatif informel sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, sous réserve de la disponibilité des ressources, tiendra au moins une réunion en présentiel au cours de l'exercice biennal, ainsi que des réunions virtuelles, le cas échéant ;

3. *Encourage* les Parties à utiliser/partager les messages de communication par le biais des canaux médiatiques nationaux et médias sociaux pertinents, en particulier les messages axés sur l'action, afin d'informer tous les acteurs, privés et publics, et de mobiliser les énergies de ceux-ci et [à mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes et prévisibles pour mener à bien ces tâches] ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de poursuivre ses travaux en lien avec les activités énumérées dans la note de la Secrétaire exécutive2, en particulier les célébrations annuelles de la Journée internationale de la diversité biologique, le Congrès de la CESP, le développement des médias sociaux et des plateformes de communication en vue de l'engagement avec les parties prenantes et les partenaires, et de développer davantage ces activités, en consultation avec le Comité consultatif informel sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, en particulier pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

5. *Prie aussi* la Secrétaire exécutive d'élaborer des activités de communication supplémentaires de manière coordonnée et complémentaire au programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, aux dispositions sur le rayonnement et la sensibilisation du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, de la Décennie des Nations Unies pour la restauration[[5]](#footnote-6), de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable[[6]](#footnote-7) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, entre autres[[7]](#footnote-8) ;

6. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de coordonner, de configurer et de se munir de ressources de communication pour soutenir le large éventail d’activités de communication nécessaires aux initiatives suivantes au cours du prochain exercice biennal :

* 1. La stratégie de communication qui accompagne le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, élaborée en application de la décision 14/34, qui figure dans le document [CBD/COP/15/INF/--] ;
	2. La mise à jour du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public pour la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec le Comité consultatif informel pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et la soumission de celui-ci à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion et à la Conférence des Parties à sa seizième réunion ;
	3. Les communications d’entreprise pour le Secrétariat, dont des ressources pour appuyer l’utilisation dynamique et croissante des médias sociaux, soutenir la portée médiatique traditionnelle, les travaux continus pour refaire le site Web et le développement des nouvelles campagnes de communication et des campagnes existantes ;
	4. La collaboration avec des partenaires tels que ceux de la « flottille des communications » et le Comité consultatif informel sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, les parties prenantes, les programmes pertinents et organismes compétents des Nations Unies, et les accords multilatéraux sur l'environnement ;

7*. Prie* la Secrétaire exécutive de soumettre un rapport de situation sur toutes ces activités aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion et pour examen ultérieur par la Conférence des Parties à sa seizième réunion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/SBI/3/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Décision [XIII/22](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-22-fr.pdf) . [↑](#footnote-ref-3)
3. CBD/SBI/3/9. [↑](#footnote-ref-4)
4. On entend par « flottille des communications » un groupe informel spécial englobant les Parties à la Convention, les organismes des Nations Unies, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations de la société civile, les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, qui se réunit pour partager des informations et coordonner les questions de communication et de sensibilisation relatives à la biodiversité et à la Convention. La participation est ouverte et facultative, et les discussions ne débouchent pas sur des décisions formelles contraignantes. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir résolution [73/284](https://undocs.org/fr/A/RES/73/284) de l'Assemblée générale des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir résolution [72/73](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N17/421/90/pdf/N1742190.pdf?OpenElement) de l'Assemblée générale des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir résolution [70/1](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F) de l'Assemblée générale des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-8)